

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Régie autonome des transports parisiens

**Décision du 14 octobre 2010 portant délégation de signature du directeur général adjoint,  
directeur du département gestion et innovation sociales (GIS)**

NOR : DEVT1029627S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

*Délégation au responsable de la mission systèmes d'information ressources humaines*

Le directeur général adjoint, directeur du département gestion et innovation sociales (GIS),  
Vu la délégation de pouvoirs n° 5798 consentie le 20 mai 2010 au directeur général adjoint,  
directeur du département gestion et innovation sociales par le président-directeur général de la  
RATP,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à M. Gwénaël DE CONTI, responsable de la mission systèmes d'information  
ressources humaines, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris pour les besoins de  
l'activité de ladite mission :

1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés, bons de commande, conventions et avenants  
éventuels.

1.2. Marchés ou bons de commande d'un montant inférieur à 60 000 euros ainsi que leurs  
avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial ou d'un bon  
de commande initial demeure inférieur à 60 000 euros.

1.3. Les autres conventions ainsi que leurs avenants éventuels.

1.4. Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés et de conven-  
tions.

1.5. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions, quel  
qu'en soit le montant, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres  
de service, les décisions de réception des prestations et les décomptes.

1.6. Les actes nécessaires aux opérations de construction de démolition et d'aménagement foncier,  
tels que notamment les demandes de permis de construire, de démolition ou de déclaration de  
travaux.

1.7. Les actes pouvant concourir à l'application de la réglementation, notamment environne-  
mentale et de la santé publique, à l'activité du groupe de soutien achats, et entre autres les  
demandes de déclaration, d'autorisation ou d'enregistrement.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gwénaël DE CONTI, responsable de la mission  
systèmes d'information ressources humaines, de donner délégation à Mme Béatrice CAVALERIE,  
responsable de l'entité « HR », ou à Mme Myriam SKARZYNSKI, responsable de l'entité « systèmes  
d'information ressources humaines », à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature  
a été déléguée par la présente décision.

Article 3

De donner délégation, aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en son nom, pour les besoins  
de leur activité respective :

Mme Béatrice CAVALERIE, responsable de l'entité « HR », les actes visés à l'article 1.1 et, dans la  
limite du montant de 30 000 euros, les actes visés à l'article 1.2 ;

Mme Myriam SKARZYNSKI, responsable de l'entité « Systèmes d'information ressources humaines », les actes visés à l'article 1.1, et dans la limite du montant de 7 500 euros, les actes visés à l'article 1.2 ;

Mme Martine VEYRAT, responsable de l'entité « Systèmes maintenance ressources humaines », les actes visés à l'article 1.1 et, dans la limite du montant de 7 500 euros, les actes visés à l'article 1.2.

#### Article 4

La présente délégation sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

*Le directeur général adjoint,  
directeur du département  
gestion et innovation sociales (GIS),*

P. PENY

#### *Délégation au responsable de l'unité centre de services ressources humaines (CSRH)*

Le directeur général adjoint, directeur du département gestion et innovation sociales (GIS),  
Vu la délégation de pouvoirs n° 5798 consentie le 20 mai 2010 au directeur général adjoint, directeur du département gestion et innovation sociales par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à Mme Corinne MAILLARD-DUPERRIER, responsable de l'unité centre de services ressources humaines, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de ladite unité :

1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés, bons de commande, conventions et avenants éventuels ;

1.2. Marchés ou bons de commande d'un montant inférieur à 60 000 euros ainsi que leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial ou d'un bon de commande initial demeure inférieur à 60 000 euros.

1.3. Les autres conventions ainsi que leurs avenants éventuels.

1.4. Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions.

1.5. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions, quel qu'en soit le montant, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de service, les décisions de réception des prestations et les décomptes.

1.6. Les actes nécessaires aux opérations de construction, de démolition et d'aménagement foncier, tels que notamment les demandes de permis de construire, de démolition ou de déclaration de travaux.

1.7. Les actes pouvant concourir à l'application de la réglementation, notamment environnementale et de la santé publique, à l'activité du groupe de soutien achats, et entre autres les demandes de déclaration, d'autorisation ou d'enregistrement.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne MAILLARD-DUPERRIER, responsable de l'unité centre de services ressources humaines, de donner délégation à M. Éric DEMUYNCK, responsable qualité, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

#### Article 3

La présente délégation sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

*Le directeur général adjoint,  
directeur du département  
gestion et innovation sociales (GIS),*

P. PENY